

## Femmes de Justice

### Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive de l'association - 20 juin 2014 -

L'assemblée générale constitutive de l'association « *Femmes de Justice* » s'est tenue :  
au 2/2bis villa Thoréton 75 015 Paris 15  
le vendredi 20 juin 2014 à 12 h (salle 003).

Etaient présentes les personnes suivantes :

Marie-Françoise Lebon-Blanchard  
Gwenola Joly-Coz  
Gracieuse Lacoste  
Françoise Pieri-Gauthier  
Valérie Courtalon  
Béatrice Del Volgo  
Nadine Stern  
Chantal Aquaviva  
Pascale Bruston  
Anne Auclair Rabinovitch  
Nicole Combot  
Isabelle Gorce  
Nadine Perrin-Joubert  
Sophie Dumesnil Adèle  
Sylvie Durand-Mouysset  
François Feltz

Marie-Françoise Lebon Blanchard est désignée présidente de séance ;  
Gwenola Joly-Coz est désignée secrétaire de séance.

La présidente rappelle l'ordre du jour :

- Lecture du projet de statuts de l'association et débat
- Adoption des statuts
- Désignation des membres du conseil d'administration et du bureau initiaux pour une année
- Détermination du taux de cotisation
- Attribution des pouvoirs nécessaires aux démarches de déclaration

Après débats entre les membres la présidente met aux voix les questions :

- Adoption des statuts tels qu'amendés suite au débat ayant eu lieu, notamment sur l'appellation de l'association finalement choisie comme « *Femmes de justice* »

- Désignation des membres du conseil d'administration et du bureau initiaux pour une année.

Sont élues membres du conseil d'administration :

Marie-Françoise Lebon-Blanchard  
Isabelle Gorce  
Catherine Mocko  
Gwenola Joly-Coz  
Françoise Pieri-Gauthier  
Nadine Stern  
Nadine Perrin-Joubert  
Sylvie Durand-Mouysset  
Gracieuse Lacoste

Sont élues membres du bureau en qualité de :

*Présidente : Marie-Françoise Lebon-Blanchard*  
*Vice-présidente : Isabelle Gorce*  
*Secrétaire générale : Gwenola Joly-Coz*  
*Trésorière : Catherine Mocko*

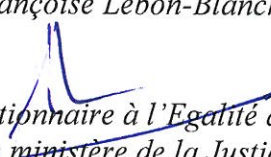
- Détermination du taux de cotisation : le montant est fixé à 20 euros par an
- Attribution des pouvoirs nécessaires aux démarches de déclaration : Marie-Françoise Lebon- Blanchard.

Ces mandats seront exercés, de manière provisoire, pour une année. Il est décidé de tenir une assemblée générale ordinaire en octobre 2014 destinée à donner la plus grande audience possible à la constitution de l'association.

Le présent procès-verbal atteste de la tenue de l'assemblée générale constitutive de l'association « Femmes de Justice ».

Fait à Paris, le 20 juin 2014

*Gwenola Joly-Coz*  
  
*Secrétaire de séance*

*Marie-Françoise Lebon-Blanchard*  
  
*Haut Fonctionnaire à l'Egalité des Droits*  
*Pour le ~~ministère~~ de la Justice*  
*Présidente de séance*